

DEBAT SUR L'ECOLE

JEUDI 4 DECEMBRE 9 H – 12 H

PRESENTATION

Introduction de l'animateur M. CHEINEY, gestionnaire du Collège.

But de la réunion : faire en sorte que les citoyens puissent s'exprimer pour aboutir à un projet de loi pour le vote d'une nouvelle loi d'orientation.

Déroulement : en deux parties : bilan

propositions

- Principes** :
- un débat pour agir : un diagnostic partagé qui aboutira à un projet de loi .
 - un débat pour tous avec chacun : des réunions, un site (www.debatnational.education.fr) pour s'exprimer.
 - transparence du débat : synthèse publique sur le site internet.
 - une commission indépendante : établir une synthèse en mars 2004 et rapport public.

Rappel de la Constitution de 1958 : son préambule renvoie à celui de la Constitution de 1946

« La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'enseignement »

L'enseignement est un devoir de l'Etat.

Règles du débat

- S'exprimer librement
- Respecter l'opinion de l'autre

Les professeurs et les parents d'élèves (FCPE) regrettent l'organisation précipitée de ces débats. Une motion a été rédigée en ce sens au C.A. du 25/11/03.

Question 13 : **Comment prendre en charge les élèves en grande difficulté ?**

-
-
- Problème posé de la scolarité d'enfants qui ne peuvent pas suivre : remise en cause du collège unique ? (pourtant vecteur de réussites et d'avancées).
- Nécessité de réduire le nombre d'élèves par classe.
- Mise en place d'un soutien pris en charge par l'Etat : demande que soit instauré un système d'études par l'Education Nationale.(études dirigées le soir après les cours).
- Problème de la formation des enseignants : pas assez préparés à certains problèmes et à les résoudre. Problème de précarisation des enseignants (recrutement de vacataires non formés).
- Nécessité d'un rythme d'apprentissage différencié qui s'adresse à la fois aux élèves en difficulté et aux élèves qui réussissent : idée d'unités capitalisables et de programmes adaptés à un public hétérogène, mise en place de passerelles, possibilité de faire 2 classes en 3 ans.
- **Conclusion** : Nécessité de se doter des moyens en matériel et en personnel. Problème du coût de l'élève : budget adapté.

- **Question 15 : Comment lutter efficacement contre la violence et les incivilités.**

-
- L'enseignant à un rôle d'éducateur : il doit apprendre à l'élève le respect de l'individu et lutter contre les incivilités. (harcèlement, jeux violents...)
-
- Il doit s'établir un partenariat entre enseignants et parents : nécessité d'une communication plus grande entre eux et d'une confiance dans la relation mutuelle.
-
- Nécessité d'un encadrement plus important par des adultes plus nombreux : problème des emplois-jeunes non remplacés.

DEBAT SUR L'ECOLE

“ QUELLE ECOLE POUR LE FUTUR ”

Samedi 6 décembre 2003

9 H – 12 H

INTRODUCTION :

La réunion a été animée par M.CHEINEY, gestionnaire du collège et M. VIALA, professeur à l'Université d'Oxford et consultant au Ministère de l'Education Nationale. Ils ont d'abord rappelé les modalités de déroulement du débat, le fait que le droit à l'éducation est inscrit dans les principes de la Constitution.

Les parents d'élèves et les enseignants protestent contre le caractère précipité de l'organisation, le manque de disponibilité et le manque de moyens pour les débats. Les professeurs précisent qu'ils ont accepté de participer à ce débat avec l'idée que les dés étaient pipés. L'évolution actuelle sur le terrain nous laisse penser que des décisions sont déjà prises et qu'elles vont dans le sens d'économies de moyens, d'hommes..., contradictoires avec les intentions qui s'expriment dans une telle concertation.

Ils ont noté aussi que certaines questions avaient été traitées lors de la réunion du jeudi précédent, et donc qu'il valait mieux en envisager d'autres. En soulignant que le débat, pour être fructueux, devait tenir compte de deux directions à la fois : l'observation des réalités concrètes locales, et la réflexion sur les enjeux collectifs, nationaux, pour le futur. Que devait aussi s'y exprimer aussi bien les vues convergentes que les divergences, dans le respect de la parole de chacun. Et sans que les interventions soient trop longues afin de ne pas bloquer la possibilité pour chacun de s'exprimer.

Un point d'information historique est donné par M.VIALA. Historiquement il a existé des lieux où se déroulaient les discussions avant la Vème République. Aujourd'hui il n'existe pas de commission de l'Education au Parlement. Il y a eu des changements majeurs dans l'éducation par la loi FAURE en 1968 et la loi JOSPIN en 1988. Une 1^{ère} consultation a été organisée en 1998 pour la réforme des lycées.

En fonction des questions déjà abordées, ont été retenues pour ce jour les questions 18 et 17.

Question 18 : Les compétences de l'Etat et des collectivités locales, la décentralisation : souhaitée ou non ?

M. CHEINEY a d'abord rappelé le sens des deux termes. La déconcentration est le transfert de compétences au sein d'une même personne morale. C'est le cas lorsque le MEN transfère des compétences à l'échelon des Rectorats. La décentralisation est un transfert de compétences d'une personne morale à une autre (par exemple de l'Etat vers les collectivités territoriales).

Il existe deux types de décentralisation :
l'une territoriale (les collectivités locales) ;
l'autre fonctionnelle ou par service (établissements publics).

En l'état actuel, les collectivités territoriales ont déjà des responsabilités : les régions financent les lycées, les départements les collèges, les municipalités les écoles. La situation actuelle est que les enseignants, les programmes et les examens sont gérés nationalement ; les personnels de service et les personnels de santé doivent passer à compter de 2005 à la gestion des régions et des départements. Les personnels administratifs et de direction restent pour le moment sous gestion d'Etat.

M. VIALA a donné une vue de la diversité des situations en Europe. La France a un appareil d'éducation davantage centralisé nationalement que bon nombre d'autres pays, par exemple le Royaume-Uni, l'Allemagne ou la Belgique.

A la question : « Faut-il décentraliser davantage ? Quelles responsabilités doivent rester entre les mains de l'Etat ? » , le débat fait apparaître les réflexions suivantes :

- L'Ecole connaît des problèmes et la décentralisation est présentée à tort comme une des solutions pour rapprocher l'Ecole des attentes et besoins locaux.
- Il n'a pas été envisagé que l'Etat se défasse de son rôle en ce qui concerne les programmes et les examens.
- Mais les salaires pourraient, dans la décentralisation, subir des changements inégalitaires.
- La qualité de l'enseignement et l'égalité nationale ne seraient plus garanties par l'Etat.
- Garder la gestion par l'Etat est un facteur d'égalité.
- La vraie question est celle de l'égalité des chances. Ce qui suppose non seulement une égalité des moyens, mais aussi une aide supplémentaire pour ceux qui en ont besoin.

-
L'Etat doit conserver ses responsabilités et les exercer pour réaliser davantage d'égalité des chances, par redistribution des moyens. Il faut donc plus de moyens et améliorer les manières de les utiliser. Plus de moyens, car si dans les vingt dernières années le budget de l'Education a crû de 25%, le nombre d'heures /élèves ou étudiants a augmenté bien davantage.

-
La conclusion convergente sur cette question est que l'Etat doit garder les plus grandes compétences possibles, et augmenter les moyens au service des plus démunis. Derrière les questions d'éducation, des questions de choix de société sont posées.

Question 17 : Comment améliorer la qualité de vie des élèves à l'Ecole ?

Les remarques préalables ont été qu'être élève n'est pas un état qui constitue une fin en soi, mais un état transitoire, étape vers le statut d'adulte citoyen. Les enseignants et la communauté éducative doivent donner des valeurs, mais doivent aussi pouvoir être à l'écoute des élèves et de leurs demandes. Y a-t-il assez d'écoute ? Les professeurs, notamment les P.P, ont une écoute des élèves comme collectivité et comme individus. Mais est-ce assez ?

La détection des problèmes n'est efficace que si elle se fait très tôt. Une des carences est de ne pas avoir de personnels de santé et de psychologues sur place dans les établissements. Or le Collège, lieu où les élèves sont adolescents, exige une attention particulière car cette phase de la vie est une période très délicate.

La question des rythmes scolaires, liée à cette question, ne peut être envisagée seulement par amélioration des emplois du temps, même si celle-ci est importante. En effet, le Collège devient de plus en plus un lieu de vie et doit le devenir davantage. Si les parents sont de plus en plus absents de la maison, les élèves devraient pouvoir trouver au Collège des structures d'accueil, avec le personnel adéquat.

L'idée majeure qui se dégage pour le court terme est le souhait de structures au sein de l'Ecole associant davantage tous ceux qui sont concernés par l'Ecole. Des comités (sur le cadre de vie, sur la santé, etc) pourraient en être une forme (nombre de questions ne peuvent pas être renvoyées au moment des Conseils de classe). La présence d'adultes (personnels enseignants et autres, et personnels spécialisés de la santé) dans les établissements doit être augmentée.

Remarque finale : *la réunion s'est terminée dans une ambiance conviviale où s'est exprimée des satisfactions devant des échanges fructueux entre différents partenaires qui ont ainsi eu l'occasion de se rencontrer et de faire converger*